



**PASSONS
À L'ÉTAPE
SUIVANTE**

Dans le cadre de la revue
des déchets radioactifs du Canada

Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs canadiens (SIDR)

Résultats d'un sondage ouvert mené auprès des
Canadiens et Canadiennes

Le 26 janvier 2022

Table des matières :

Sommaire et points saillants 5

Introduction	5
Quelles questions les répondants se posent-ils le plus fréquemment sur la gestion actuelle et future des déchets radioactifs?	6
Principes directeurs potentiels	6
Priorités	7
Avantages et inconvénients perçus des approches potentielles de gestion des déchets radioactifs	7
Opinions sur la mise en œuvre de la stratégie et le cadre réglementaire	8

Analyse des différences entre les répondants au Sondage ouvert 9

Objectifs et méthodologie 10

Contexte et objectifs	10
Méthodologie	11
Profil des répondants	12
À propos de l'élaboration du sondage	12
À propos de la SGDN	13
À propos de la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs canadiens	13

Constats détaillés 14

Questions fréquentes sur la gestion actuelle et future des déchets radioactifs	14
--	----

Commentaires sur les principes potentiels : éléments manquants 15

Principes devant orienter la gestion à long terme des DFA et des DMA	15
--	----

Constats et priorités détaillés 18

Priorités générales	18
Graphique 1 : Priorités (choix forcé entre des paires de considérations)	19

Avantages et inconvénients perçus des différentes approches de gestion des déchets radioactifs 20

Constats généraux	20
Poursuite de l'entreposage en surface ou utilisation d'installations spécialement conçues pour le stockage des DFA	21
Graphique 2 : Poursuite de l'entreposage en surface ou utilisation d'installations spécialement conçues pour les DFA	22

Justification du choix de l'option : Placer les DFA dans une installation conçue spécialement pour la gestion à long terme (préférée par 48 %)	22
Justification du choix de l'option : Continuer de surveiller et d'entreposer les DFA en surface (préférée par 14 %)	23
Poursuite de l'entreposage en surface ou utilisation d'un DGP ou d'une autre installation (p. ex. un forage profond) pour les DMA	23
Graphique 3 : Poursuite de l'entreposage en surface ou utilisation d'un DGP ou d'une autre installation (p. ex., un forage profond) pour les DMA	24
Justification du choix de l'option : Utilisation d'un DGP ou d'une autre installation permanente pour stocker les DMA (préférée par 60 %)	24
Justification du choix de l'option : Poursuite de l'entreposage et de la surveillance en surface des DMA (préférée par 13 %)	25
Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DFA	25
Graphique 4 : Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DFA	26
Justification du choix de l'option : Une approche décentralisée pour la gestion des DFA (préférée par 38 %)	26
Justification du choix de l'option : Une approche centralisée pour la gestion des DFA (préférée par 23 %)	27
Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DMA	28
Graphique 5 : Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DMA	28
Justification du choix de l'option : Construire une seule installation intégrée pour tout le Canada, où seraient combinés le combustible irradié et les DMA (préférée par 36 %)	28
Justification du choix de l'option : Construire des installations de gestion à long terme distinctes, à des endroits différents, pour le combustible irradié et pour les DMA (préférée par 25 %)	29
Créer une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie canadienne ou laisser les propriétaires de déchets la mettre en œuvre?	30
Graphique 6 : Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DMA	31
Justification du choix de l'option : Création d'une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie canadienne (préférée par 51 %)	31
Justification du choix de l'option : Permettre à chaque propriétaire de déchets de mettre en œuvre la stratégie canadienne (préférée par 10 %)	32
Opinions sur la mise en œuvre de la stratégie et le cadre réglementaire	34

Perceptions et préférences au sujet du cadre réglementaire et de la mise en œuvre de la stratégie	34
Préoccupation relative aux dangers posés par les DFA et les DMA	34
Confiance dans le cadre réglementaire	35
Confiance dans les propriétaires de déchets	36
Rôles de mise en œuvre préférés.....	36
Rôles de mise en œuvre préférés (recours à une organisation à but non lucratif distincte)....	36
Annexe A :	37

Sommaire et points saillants

Introduction

À l'automne 2020, le ministre des Ressources naturelles du Canada a chargé la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) de diriger un processus de concertation avec le public canadien et les Autochtones afin d'éclairer l'élaboration d'une stratégie intégrée pour la gestion à long terme de tous les déchets radioactifs canadiens, et en particulier des déchets de faible et moyenne activité, dans le cadre de l'examen de la politique de gestion des déchets radioactifs du gouvernement canadien. Au cours de la dernière année, nous avons mené une concertation avec le public canadien et les Autochtones afin de trouver les meilleures solutions possibles pour que tous les déchets radioactifs au Canada soient gérés de manière sûre, responsable et efficace longtemps après que nous ne serons plus là. Un des moyens que nous avons pris pour déterminer ce qui est le plus important pour les gens en ce qui concerne la gestion à long terme des déchets radioactifs canadiens fut notre sondage en ligne. Celui-ci a permis au public canadien et aux Autochtones d'identifier les priorités, les principes et les considérations qui pourraient guider l'élaboration d'une stratégie exhaustive. Il nous a également permis de recueillir un précieux inventaire de points de vue, d'opinions et de commentaires qui nous aideront à mettre en place les meilleures options possibles pour gérer les déchets radioactifs canadiens.

L'une des caractéristiques distinctives de ce sondage en ligne est qu'il était ouvert à tous. C'est pourquoi, tout au long de ce rapport, nous l'appelons le « Sondage ouvert ». Ce Sondage ouvert complète celui mené au cours des deux dernières semaines de janvier 2021, dans le cadre duquel un échantillon aléatoire de $n = 1\,625$ résidents adultes canadiens avaient donné leur avis en ligne. Au total, 345 personnes ont participé au Sondage ouvert.

Les deux sondages ont porté sur le même ensemble de sujets et comportaient pour la plupart les mêmes questions. Les deux sondages ont également fourni essentiellement les mêmes informations factuelles de base sur le sujet (par exemple, les niveaux de radioactivité des déchets, les pratiques actuelles de gestion des déchets, les pratiques internationales). Il convient de noter que le Sondage ouvert comprenait une vidéo d'information sur le transport et une autre sur la réglementation des déchets radioactifs au Canada, ce qui n'était pas le cas pour le sondage initial.

Dans l'ensemble, les résultats des deux sondages concordent. Il apparaît également que, dans l'ensemble, les répondants au Sondage ouvert étaient mieux renseignés sur la gestion des déchets radioactifs (18 % étaient employés par l'industrie nucléaire et 10 % par le secteur public). Les opinions des membres de l'industrie nucléaire sont beaucoup plus homogènes et claires, mais leurs points de vue correspondent généralement à ceux des autres répondants du Sondage ouvert.

Les points saillants présentés ci-dessous concernent les résultats du Sondage ouvert, mais soulignent également les principales similitudes et différences entre ces résultats et ceux du Sondage mené auprès d'un échantillon représentatif.

Quelles questions les répondants se posent-ils le plus fréquemment sur la gestion actuelle et future des déchets radioactifs?

Avant d'obtenir des commentaires sur des sujets particuliers, tels que les principes et les priorités qui doivent sous-tendre une éventuelle stratégie, le sondage a interrogé les répondants sur les questions qu'ils se posent à propos de la gestion des déchets radioactifs. Les plus courantes sont décrites ci-dessous :

Conformément au Sondage auprès d'un échantillon représentatif, ainsi qu'aux recherches sur l'attitude du public menées antérieurement par la SGDN, les questions portaient en majorité sur la sûreté (par exemple : Comment la sûreté des personnes et de l'environnement serait-elle assurée?).

Les répondants ont également posé des questions sur les solutions de rechange possibles (p. ex., le recyclage) à l'entreposage en surface et au stockage souterrain (p. ex., un dépôt géologique en profondeur [DGP]).

Plusieurs répondants voulaient en savoir plus sur l'utilisation par le Canada de la technologie nucléaire dans le passé, actuellement et surtout à l'avenir (Les déchets radioactifs seront-ils produits indéfiniment ou une fin est-elle prévue?).

Il est à noter qu'il y a eu peu de questions sur le transport, alors que ce sujet a suscité plusieurs questions lors du Sondage auprès d'un échantillon représentatif.

Principes directeurs potentiels

On a demandé aux répondants d'examiner une liste préliminaire de neuf principes qui pourraient guider l'élaboration de la stratégie globale de gestion à long terme des déchets radioactifs canadiens de faible et moyenne activité, puis de suggérer d'autres exigences ou considérations de planification qui devraient être prises en compte.

Plusieurs répondants ont parlé de l'exhaustivité ou de la pertinence des principes, tandis que d'autres ont souligné l'importance de certains principes, sans proposer de changement ou d'ajout.

En ce qui concerne les suggestions, la plus fréquente proposait que la stratégie indique peut-être si les déchets nucléaires continueront d'être produits et pendant combien de temps (p. ex. : le Canada devrait-il s'engager à « mettre progressivement fin » à l'utilisation de l'énergie nucléaire?). La plupart de ceux qui ont fourni des commentaires à ce sujet espèrent que l'énergie nucléaire sera bientôt abandonnée.

Bien que la liste des principes proposés comprenne celui de « transparence », plusieurs commentaires et questions ont porté sur la nécessité de faire participer les collectivités au processus décisionnel, tant en ce qui concerne le choix de l'emplacement des installations que le transport.

Une autre série de commentaires portait sur la nécessité pour la stratégie d'être « flexible » et « adaptable », y compris en ce qui a trait à l'utilisation de technologies qui pourraient voir le jour dans le futur (par exemple, pour pouvoir récupérer les déchets afin de les « décontaminer » ou les « recycler »).

Priorités

Les priorités ont été examinées au moyen d'un exercice de choix entre deux propositions comprenant au total 10 éléments différents (c'est-à-dire que chacune des propositions a été comparée au hasard aux neuf autres un nombre à peu près égal de fois).

L'obtention d'un « appui actif » des collectivités autochtones et non autochtones situées à proximité des installations était considérée comme une priorité absolue, de même que la création d'une « organisation sans but lucratif distincte » qui serait chargée de mettre en œuvre la stratégie canadienne. Au bas de l'échelle, on trouve « réduire au minimum le transport » et « réduire les coûts pour les consommateurs d'électricité ».

En comparaison, les répondants du Sondage auprès d'un échantillon représentatif ont accordé une priorité relativement plus élevée à la nécessité de construire les installations de stockage de déchets loin des Grands Lacs et des régions habitées. Ils ont également accordé une plus grande priorité à la réduction au minimum du transport.

Avantages et inconvénients perçus des approches potentielles de gestion des déchets radioactifs

Le sondage est ensuite passé de l'examen des principes et des priorités à la collecte d'informations sur des considérations plus tangibles (par exemple, l'utilisation d'une ou de plusieurs installations de stockage). Les résultats sont les suivants :

- Conformément aux conclusions du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, les répondants disaient en général préférer ne pas laisser les déchets radioactifs en surface, en particulier les DMA. Cette approche est considérée comme plus sûre et plus responsable vis-à-vis des générations futures.
- Les avis étaient relativement partagés sur les avantages de l'option d'une installation centralisée unique par rapport à une approche décentralisée recourant à plusieurs installations. L'appui était plus fort pour la décentralisation lorsqu'il s'agit de gérer les DFA, mais plus fort pour la centralisation en ce qui concerne les DMA. Le choix entre les deux varie selon que les participants préfèrent réduire les risques perçus du transport ou privilégient les avantages au regard de la conception, de la construction, de la surveillance et de la reddition de comptes qui découleraient du fait que tous les efforts seraient concentrés sur une seule installation. Dans le Sondage auprès d'un échantillon représentatif, une approche décentralisée avait été quelque peu préférée pour les déchets des deux niveaux d'activité.

- Conformément aux autres résultats du sondage, la plupart des répondants ont exprimé une préférence pour la création d'une organisation distincte chargée de mettre en œuvre la stratégie canadienne, estimant que cette approche est plus susceptible de protéger l'intérêt public (p. ex. par une plus grande participation du gouvernement, une plus grande visibilité).

Opinions sur la mise en œuvre de la stratégie et le cadre réglementaire

Le sondage comprenait six questions d'opinion concernant le niveau d'aise et de confiance des gens à l'égard des organisations qui gèrent les déchets et qui s'occupent de leur réglementation.

- Plus de la moitié des personnes interrogées (56 %) ont déclaré avoir « une confiance totale » dans la réglementation encadrant la gestion des déchets radioactifs, ce qui représente 10 points de pourcentage de plus que le résultat du Sondage auprès d'un échantillon représentatif.
- Les répondants étaient divisés sur la question de savoir si les propriétaires de déchets radioactifs peuvent mettre en œuvre une stratégie « sûre et sécuritaire » pour la gestion à long terme des DFA et des DMA canadiens : 44 % pensaient qu'ils le peuvent, tandis que 42 % pensaient le contraire.
- Conformément aux résultats du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, les répondants au Sondage ouvert étaient plus à l'aise avec l'idée que le gouvernement fédéral dirige la mise en œuvre d'une stratégie de gestion à long terme des DFA et des DMA qu'avec celle d'une mise en œuvre dirigée par les propriétaires de déchets (59 % contre 38 %).
- De même, la plupart (61 %) convenaient que la gestion à long terme de tous les déchets radioactifs canadiens devrait être assumée par une organisation sans but lucratif distincte. Dans le Sondage auprès d'un échantillon représentatif, le chiffre correspondant était 70 %.
- Nous constatons également que, par rapport à ceux qui ont participé au Sondage auprès d'un échantillon représentatif, les répondants au Sondage ouvert étaient plus susceptibles de considérer les DFA et les DMA comme moins préoccupants. Ce constat peut également être tiré de leurs commentaires écrits.

Analyse des différences entre les répondants au Sondage ouvert

Comme nous l'avons indiqué précédemment, 18 % des répondants au Sondage ouvert étaient des employés de l'industrie nucléaire. L'analyse révèle quelques différences notables entre leurs opinions et celles des autres répondants.

Dans l'ensemble, et comme on pouvait s'y attendre, les membres de l'industrie nucléaire ont exprimé un degré de confiance beaucoup plus élevé envers le régime réglementaire (81 % contre 52 %), ainsi qu'envers les propriétaires de déchets (par exemple, 70 % étaient convaincus que les propriétaires de déchets seraient capables de mettre en œuvre une stratégie sûre et sécuritaire, contre 40 % des autres répondants).

Il y a également plusieurs différences importantes dans la façon dont les employés de l'industrie nucléaire voyaient les priorités potentielles de la stratégie. Par exemple, ils ont accordé la plus haute priorité à la mise à contribution des projets existants pour la gestion à long terme des déchets radioactifs canadiens (77 % contre 51 % pour les autres répondants). Les employés de l'industrie étaient également beaucoup plus susceptibles d'accorder la priorité à la réduction des coûts pour les consommateurs d'électricité (62 % comparativement à 33 %). En revanche, l'éloignement des installations des Grands Lacs était une priorité beaucoup moins importante pour les employés de l'industrie nucléaire (30 % contre 54 %).

En ce qui concerne les approches privilégiées, relativement peu de membres de l'industrie nucléaire ont opté pour le statu quo (c.-à-d. le maintien de l'entreposage en surface). Nous remarquons également que presque aucun d'entre eux a répondu « je ne sais pas » concernant l'approche qu'ils privilégieraient. Les opinions des membres de l'industrie concordaient avec celles des autres répondants sur la question de savoir s'il faut adopter une approche centralisée ou décentralisée (c'est-à-dire que tout le monde est divisé sur ce point). Les opinions concordaient également en ce qui concerne la création d'une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie canadienne : 53 % des membres de l'industrie contre 51 % ont exprimé leur appui à cette option, contre 15 % et 9 % respectivement qui préféreraient que les propriétaires des déchets la mettent en œuvre.

L'annexe A compare les résultats du sondage relativement à trois groupes : 1) les membres de l'industrie, 2) les autres répondants au Sondage ouvert, et 3) les répondants au Sondage auprès d'un échantillon représentatif. On pourra remarquer que les opinions des groupes 2 et 3 sont très proches.

Objectifs et méthodologie

Contexte et objectifs

Tous les déchets radioactifs produits au Canada sont gérés de manière sûre, mais la majeure partie est entreposée de manière provisoire, en surface. Toutefois, étant donné la durée pendant laquelle la plupart des déchets restent radioactifs, une stratégie de gestion à long terme (ou solution permanente) est nécessaire.

Le Canada s'est doté d'un plan pour la gestion sûre à long terme du combustible nucléaire irradié, selon lequel ce combustible sera stocké en totalité dans un dépôt géologique en profondeur (DGP) unique. Des plans de gestion à long terme ont aussi été adoptés pour les déchets de faible activité (DFA) temporairement entreposés sur les sites des réacteurs de recherche, et des études environnementales sont en cours à cet effet.

Toutefois, il n'y a pas de plan de gestion à long terme pour les déchets de faible activité entreposés temporairement sur place par les centrales nucléaires et les installations de traitement d'uranium. De plus, le Canada n'a aucun plan de gestion à long terme des déchets radioactifs de moyenne activité (DMA).

Ces lacunes doivent être comblées et les déchets non couverts doivent être intégrés dans une stratégie à long terme. C'est pourquoi à l'automne 2020, le ministre des Ressources naturelles du Canada a chargé la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) de diriger un processus de concertation avec le public canadien et les Autochtones afin d'éclairer l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion à long terme de tous les déchets radioactifs canadiens, et en particulier des déchets de faible et moyenne activité.

Un sondage pancanadien a été mené au début de 2021 auprès d'un échantillon représentatif de 1 625 membres du grand public. Ce sondage était une première étape dans les efforts de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) visant à faire participer le public canadien à l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion à long terme des déchets radioactifs canadiens.

Dans le cadre du processus de consultation que poursuit de la SGDN, un autre sondage a été mené sur les mêmes questions. Ce sondage, cependant, était ouvert à tous et pouvait être rempli d'avril à décembre 2021. La SGDN en a fait la promotion sur son site Web, dans les médias sociaux et lors d'autres événements (par exemple, des ateliers virtuels sur le même sujet).

Les deux sondages visaient à déterminer les principes, les priorités et les considérations qui, selon le public, devraient guider l'élaboration de la stratégie de gestion à long terme des déchets radioactifs canadiens.

Méthodologie

La conception du Sondage ouvert était conforme aux meilleures pratiques de concertation publique. En particulier, 1) toutes les questions étaient facultatives, ce qui signifie que les répondants étaient libres de répondre au nombre de questions qu'ils le souhaitent, 2) ils pouvaient sauvegarder leurs données à tout moment pour poursuivre le sondage ultérieurement, et 3) ils avaient la possibilité d'examiner des informations factuelles sur les questions avant de donner leur avis sur les priorités et options politiques potentielles. L'apport de telles informations est essentiel lorsque le sujet de la consultation est complexe, technique ou peu connu du public. Il a fallu en moyenne 20 à 25 minutes aux participants pour répondre au sondage dans son intégralité.

Sur les plans de la sensibilisation et du taux de participation, des publicités sur les plateformes de médias sociaux (c'est-à-dire Twitter, Facebook) ont annoncé la possibilité de participer. Collectivement, ces publicités ont été diffusées environ 415 000 fois, attirant approximativement 15 000 personnes sur le site de concertation de la SIDR. Sur ces 15 000 visiteurs, 3 518 personnes ont ouvert le sondage et fourni au moins quelques informations de profilage (par exemple, des informations démographiques de base, qui étaient facultatives). De ce groupe de 3 518 personnes, 345 ont consulté la partie initiale du sondage proposant des renseignements afin de fournir des commentaires éclairés sur la SIDR. Approximativement 80 % des 345 répondants ont rempli l'intégralité du questionnaire, ce qui représente un taux d'achèvement d'environ 8 %.

La conception du Sondage ouvert était très semblable à celle du Sondage auprès d'un échantillon représentatif. La plupart des questions ont été reprises, les questionnaires étaient de la même longueur et tous deux comprenaient en grande partie les mêmes informations factuelles sous forme de textes, d'images et de plusieurs vidéos animées couvrant les sujets suivants :

- Quels sont les trois niveaux d'activité des déchets radioactifs (c.-à-d. d'où proviennent-ils)?
- Qui est responsable de la gestion des déchets?
- Qui réglemente la gestion de ces déchets?
- Comment les déchets de différents niveaux d'activité sont-ils actuellement gérés?
- Comment les autres pays gèrent-ils les déchets nucléaires?
- Quelles options de gestion à long terme sont envisagées au Canada?

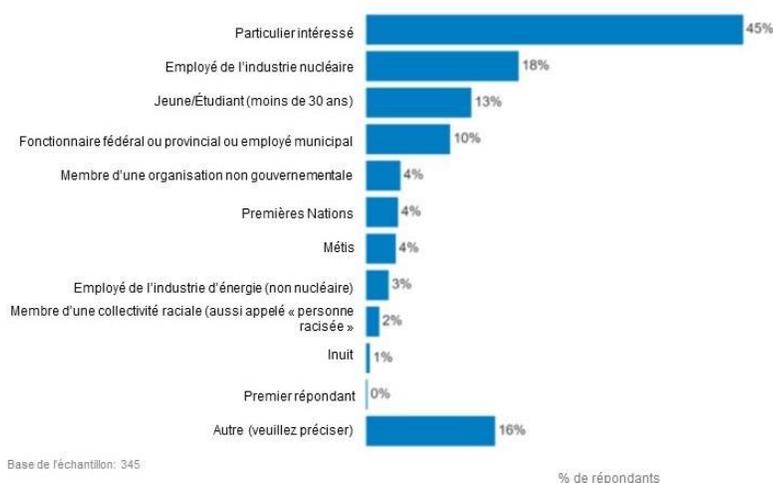
Le Sondage ouvert contenait également des informations sur le transport et la réglementation des déchets radioactifs au Canada, étant donné que les participants au Sondage auprès d'un échantillon représentatif avaient posé plusieurs questions sur ce sujet.

Un examen des données permet de constater que les répondants à ce Sondage ouvert étaient généralement plus familiers avec les sujets abordés, plusieurs d'entre eux ayant démontré une bonne connaissance de la gestion des déchets radioactifs.

La seule question de profilage sur les répondants au sondage demandait aux gens d'indiquer quel(s) élément(s) (parmi une liste) décrivaient le mieux leur identité. Les renseignements de profilage, qui sont présentés à la page suivante, montrent qu'environ la moitié des répondants ont choisi « particulier intéressé » comme descripteur approprié. Il est également intéressant de constater que 18 % ont déclaré être des employés de l'industrie nucléaire et 10 % des employés du gouvernement.

Profil des répondants

Q1 En tout premier lieu, veuillez bien répondre à une question; vos réponses nous aideront à comprendre qui a participé au sondage. Laquelle des catégories suivantes vous décrit le mieux? (Choisissez tout ce qui s'applique.)



À propos de l'élaboration du sondage

Ce résumé a été préparé par Hill+Knowlton pour la SGDN. Nous remercions vivement les participants au sondage pour leur contribution. Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des activités de concertation menées par la SGDN à la demande du ministre des Ressources naturelles du Canada en vue d'élaborer une Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs canadiens.

Comme l'a souligné Ressources naturelles Canada, l'établissement d'une stratégie intégrée de gestion des déchets radioactifs canadiens représente une nouvelle étape, qui permettra de cerner et de combler les lacunes de la stratégie actuelle de gestion des déchets radioactifs du Canada et de préparer l'avenir relativement à cette question. La stratégie intégrée que la SGDN élabore actuellement sera éclairée par l'examen de la politique de gestion des déchets radioactifs mené actuellement par le gouvernement canadien. Pour en savoir plus sur la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs, veuillez consulter notre site Web à l'adresse plandechetsradioactifs.ca.

À propos de la SGDN

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est une organisation à but non lucratif qui travaille à la mise en œuvre du plan canadien, dont l'objectif est de confiner et d'isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur, et ce, d'une manière qui protégera les gens et l'environnement pour les générations à venir. Le gouvernement du Canada a demandé à la SGDN de diriger un dialogue concernant l'élaboration d'une stratégie pour la gestion des déchets nucléaires canadiens en s'appuyant sur les travaux de concertation menés antérieurement pour élaborer le plan de gestion du combustible nucléaire irradié canadien.

À propos de la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs canadiens

L'élaboration d'une stratégie intégrée pour les déchets radioactifs (SIDR) sera dirigée par la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), à la demande de l'honorable Seamus O'Regan, précédent ministre des Ressources naturelles du Canada. Cette mission a été confiée à la SGDN dans le cadre de l'examen de la politique de gestion des déchets nucléaires du gouvernement du Canada. Cette décision a été prise en considérant les quelque 20 années d'expertise que la SGDN a cumulées dans le domaine de la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié.

Constats détaillés

Questions fréquentes sur la gestion actuelle et future des déchets radioactifs

Avant de donner leur avis sur les priorités, les principes et les considérations qui devraient guider la stratégie canadienne de gestion à long terme des DFA et des DMA, les répondants ont été invités à indiquer les questions qu'ils se posent sur la gestion actuelle et/ou future des déchets radioactifs canadiens.

Dans l'ensemble, et conformément au Sondage auprès d'un échantillon représentatif, ainsi qu'aux recherches sur les attitudes du public menées antérieurement par la SGDN, la plus grande partie des questions posées par les répondants au Sondage ouvert avaient trait à la sûreté. Contrairement aux résultats du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, très peu de questions ont été posées sur le transport, probablement parce que des informations avaient été fournies sur ce sujet dans le Sondage ouvert.

D'autres questions fréquemment posées ont porté sur la possibilité de « recycler » ou d'utiliser d'autres solutions d'élimination, la quantité de déchets produits, les lieux de stockage et les coûts.

Les paragraphes suivants résument les résultats et fournissent des citations à titre indicatif.

Les questions sur la sûreté portaient souvent sur la surveillance réglementaire et la protection environnementale, y compris la protection de l'eau.	<p>« À quelle fréquence se fait la mise à jour et la prise de décision vis à vis les normes de l'AIÉA et des autres agences? Les normes des pays européens reflètent-elles des besoins similaires à ceux du Canada? Quel est le processus de mise à jour des normes? »</p> <p>« Comment planifiez-vous garantir à 100% que les voies d'eau et les générations futures seront protégées de l'énergie nucléaire et de ses déchets? »</p> <p>« Comment le changement climatique affecte-t-il les options? »</p>
Conformément au sondage précédent, plusieurs répondants ont posé des questions sur la réorientation ou la décontamination possible des déchets radioactifs, maintenant ou à l'avenir.	<p>« Le plus de recyclage possible. Nous devrions ouvrir des centrales de production d'énergie plus modernes qui fonctionneraient grâce aux déchets de nos anciennes centrales maintenant que c'est possible. »</p> <p>« Je comprend que les déchets de haute activité contiennent encore de l'énergie ou d'autres composants utiles qui pourraient être utilisés plus tard selon les avancées scientifiques. Est-ce que les déchets de haute activité seront accessibles à l'avenir pour permettre de telles utilisations? »</p> <p>« Est-ce qu'on a considéré la possibilité d'accéder aux déchets stockés de façon permanente pour en retirer les matériaux précieux qui s'y trouvent? »</p>
Plusieurs questions posées concernaient l'utilisation existante et future de l'énergie nucléaire.	<p>« Vous avez discuté des options pour le stockage définitif des déchets nucléaires mais vous n'avez pas parlé de réduire l'utilisation de l'énergie nucléaire et par conséquent les déchets nucléaires. »</p> <p>« Combien y a-t-il de déchets nucléaires présentement et combien de déchets seront générés chaque année à l'avenir? »</p> <p>« Avons-nous une politique en place sur la génération additionnelle de déchets alors que nous ne savons toujours pas quoi faire de l'inventaire existant? »</p>

Commentaires sur les principes potentiels : éléments manquants

Principes devant orienter la gestion à long terme des DFA et des DMA

Les Canadiens nous ont dit que la stratégie canadienne de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et moyenne activité devrait être guidée par les principes suivants.

- **La sûreté doit être le principe cardinal** guidant l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie. Aucune autre considération ne doit compromettre la sûreté ni la santé humaine.
- La stratégie doit **assurer la sécurité des installations, des matériaux, des infrastructures et des informations.**
- La stratégie doit **assurer la protection de l'environnement**, ce qui comprend la protection de l'air, de l'eau, du sol, de la faune et de l'habitat.
- La stratégie doit être élaborée et mise en œuvre de manière à **satisfaire, voire à surpasser, les exigences réglementaires** en matière de santé, de sûreté, de protection des personnes et de l'environnement.
- La stratégie doit **s'appuyer sur les meilleures connaissances disponibles**, ce qui comprend le savoir autochtone et traditionnel, les sciences fondamentales, les sciences sociales, le savoir collectif local et les bonnes pratiques internationales. Pour être robuste, elle doit en effet intégrer les connaissances traditionnelles et les modes de vie des Premières Nations, y compris la connaissance du territoire et de l'environnement. Elle doit également intégrer les valeurs et les principes favorisant le développement et le maintien de relations fructueuses et porteuses de sens.
- La stratégie doit **respecter les droits et les traités des autochtones** et prendre en considération toute revendication des peuples autochtones auprès du gouvernement fédéral qui n'a pas encore été résolue.
- La stratégie doit être élaborée de **manière transparente afin d'informer et de favoriser la concertation avec le public**, notamment avec les jeunes et les Autochtones. Il sera important, dès le début du processus, de donner des formations faciles à comprendre aux personnes les plus susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre de la stratégie. Il faudra écouter les questions et les préoccupations des gens, en prendre acte et fournir des réponses. Les informations utilisées pour élaborer la stratégie seront facilement accessibles au public.
- La stratégie doit **être élaborée et mise en œuvre selon un plan financier responsable** afin d'éviter que le coût des projets n'alourdisse le fardeau financier des consommateurs d'électricité, des contribuables et des générations futures.

- Dans la mesure du possible, la stratégie **devrait mettre à contribution des projets existants** pour la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada.

Plusieurs répondants ont fourni des commentaires sur l'exhaustivité ou l'adéquation des principes : « *Rien ne semble manquer* ». Certains répondants ont souligné l'importance de certains principes, sans proposer de changements/d'ajouts : « *Les lacs, les rivières, les ruisseaux et toutes les eaux souterraines doivent être protégés de toute contamination par les déchets nucléaires.* »

Les commentaires ou les suggestions les plus fréquents concernent la nécessité d'inclure dans la stratégie un principe qui décrirait la façon dont les déchets radioactifs seraient réduits ou éliminés complètement dans le futur :

« *Il faut s'engager à mettre fin à l'utilisation de l'énergie nucléaire pour que plus aucun déchet ne soit produit.* »

« *Fin de toute nouvelle construction nucléaire qui produirait de nouveaux déchets.* »

Plusieurs commentaires, parfois sous forme de questions, ont porté sur la participation des collectivités au processus décisionnel, tant en ce qui concerne le choix du ou des sites de stockage qu'en ce qui concerne le transport :

« *Pas pour le moment. Je suis préoccupé par le fait que l'accent semble maintenant être mis sur le stockage comme aboutissement des déchets, mais même si nous pouvons conclure que le transport répond aux exigences de la CCSN, comment pourrions-nous être certains que les collectivités que traverseront les déchets acceptent la chose?* »

Quelques répondants ont mentionné la DNUDPA et la manière dont elle pourrait être « intégrée à la stratégie ».

Plusieurs participants ont écrit que les principes devraient reconnaître plus explicitement l'importance d'utiliser les meilleures technologies et innovations disponibles, y compris certaines qui sont différentes de ce qui est actuellement envisagé (p. ex., le DGP) :

« *La capacité de récupérer les déchets si nous leur trouvons une utilité dans le futur.* »

« *J'ai quelques suggestions à faire. Premièrement, en ce qui a trait aux déchets liquides, il existe une technologie appelée réacteur à plasma auto-inductif qui brise les liaisons moléculaires, ce qui produit un échappement propre, exempt de matières polluantes et de rayonnements. Deuxièmement, en ce qui concerne les déchets solides, une structure pyramidale orientée vers le nord, à l'instar de la pyramide de Khéops, pourrait être utilisée pour diminuer le niveau de radioactivité. Il existe peu de données scientifiques à cet effet, mais voici un extrait de la Dixième conférence sur la radioprotection et la physique des rayonnements qui s'est tenue du 27 au 30 novembre 2010 à Nasr City, au Caire, en Égypte* https://inis.iaea.org/collection/NCLCollectionStore/_Public/42/076/42076659.pdf. »

« La stratégie a des lacunes, car sur la base d'une vision étroite, elle ne propose qu'une seule manière de traiter les déchets – le stockage pérenne, au lieu de "mettre à profit des technologies pour les rendre inoffensifs et éventuellement obtenir de l'énergie de chaque dernière goutte de déchets", comme je l'ai décrit dans mon commentaire précédent. Où est la réflexion à long terme sur cette stratégie de gestion à long terme des déchets radioactifs? »

Dans le même ordre d'idées, le terme « flexibilité » a été utilisé à quelques reprises pour souligner la nécessité pour la stratégie d'être adaptative (comme il est décrit ci-dessus) et qu'elle permette l'utilisation d'une approche différente lorsqu'il est judicieux de le faire (par exemple, pour les DFA par rapport aux DMA).

Certains répondants ont estimé qu'il fallait ajouter quelque chose concernant la nécessité d'agir le plus tôt possible : *« Elle doit être entreprise et mise en œuvre dans les meilleurs délais, sans précipitation ni atermoiements indus, particulièrement ceux qui pourraient découler des changements politiques. Cela nécessitera un énorme effort de sensibilisation publique. »*

Constats et priorités détaillés

Priorités générales

La question des priorités a été abordée au moyen du même exercice de choix par paires de 10 éléments que celui utilisé dans le Sondage auprès d'un échantillon représentatif. Chaque répondant devait choisir, parmi cinq paires de choix générées aléatoirement, l'élément qui, de son avis, devrait recevoir la plus haute priorité dans l'orientation de l'élaboration de la stratégie de gestion à long terme des DFA et des DMA canadiens.

Chaque élément (ou priorité potentielle) était associé à tous les autres éléments un nombre à peu près égal de fois. Le graphique ci-dessous présente les résultats globaux de cet exercice, qui montrent ce qui suit :

- « Obtenir l'appui actif des collectivités » situées à proximité des installations ressort comme une priorité de premier niveau (l'emportant sur les autres éléments dans 60 % des cas). Le premier niveau comprend également la nécessité qu'une « organisation sans but lucratif distincte » soit responsable de la mise en œuvre de la stratégie canadienne (58 %) et « obtenir l'appui actif des collectivités autochtones » situées à proximité des installations (56 %).
- Au bas de la liste des priorités, on retrouve « réduire au minimum le transport » (qui l'a emporté 44 % du temps où ce choix était proposé) et la réduction des coûts pour les consommateurs d'électricité (37 %).

Le tableau révèle également quelques différences notables avec les résultats du Sondage auprès d'un échantillon représentatif. Pour ces répondants, la priorité absolue était de situer les installations de gestion des déchets « loin des Grands Lacs » (l'emportant sur les autres choix dans 64 % des cas). Vient ensuite l'option « construire les installations de gestion des déchets loin des régions habitées » (sélectionnée dans 59 % des cas).

Nous constatons également que « réduire au minimum le transport » semble être une priorité beaucoup plus importante pour les répondants du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, qui ont choisi cette priorité dans 51 % des cas, contre 40 % pour « se doter du moins grand nombre possible d'installations », qui est le choix le plus évident à faire quand il est question de transport. Ces résultats dans le cadre du Sondage ouvert sont respectivement de 44 % et 46 %.

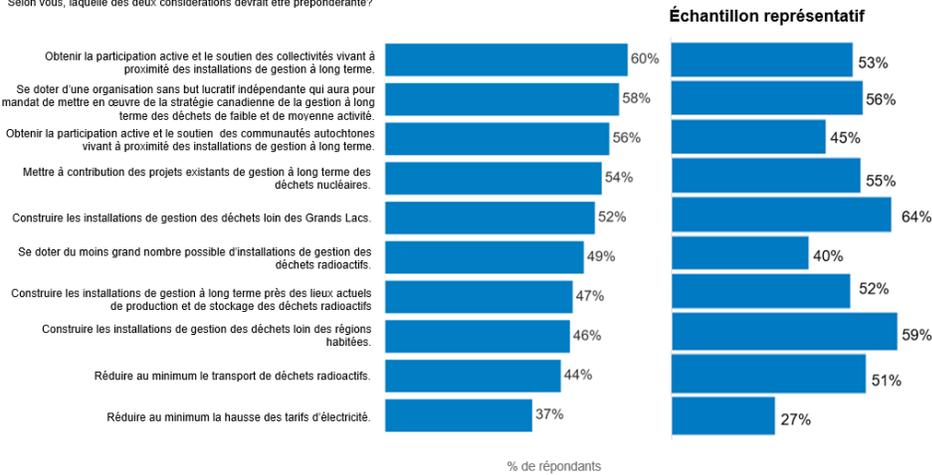
En substance, les répondants au Sondage ouvert semblent être relativement plus préoccupés par la concertation et la gouvernance et moins par le transport. Ce dernier point se reflète également dans leur appui relativement plus élevé à une approche centralisée pour la gestion des DMA (c'est-à-dire que la centralisation nécessiterait très probablement le transport d'une plus grande quantité de déchets).

Graphique 1 : Priorités (choix forcé entre des paires de considérations)

Q. Dans les pages suivantes, vous trouverez cinq paires de considérations qui pourraient guider l'élaboration de la stratégie canadienne de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité. Pour chaque paire, indiquez la considération qui devrait selon vous être prépondérante.

Q4 Vous trouverez cinq paires de considérations qui pourraient guider l'élaboration de la stratégie canadienne de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité. Pour chaque paire, indiquez la considération qui devrait selon vous être prépondérante.

Selon vous, laquelle des deux considérations devrait être prépondérante?



Avantages et inconvénients perçus des différentes approches de gestion des déchets radioactifs

Le sondage est passé ensuite de l'examen des principes et des priorités devant guider l'élaboration d'une stratégie de gestion à long terme des déchets radioactifs à une discussion sur des considérations tangibles. Les répondants ont été invités à répondre à deux questions fondamentales :

- 1) Le Canada devrait-il continuer de gérer les DFA et les DMA comme il le fait actuellement? C'est-à-dire, en surface, en remettant à neuf/remplaçant continuellement les installations provisoires. Ou les déchets devraient-ils être stockés dans des installations permanentes spécialement conçues à cet effet, probablement souterraines?
- 2) Si des installations de stockage à long terme devaient être utilisées, devrait-on en construire plusieurs (c'est-à-dire selon une approche « décentralisée »), ou devrait-on regrouper le stockage des déchets à un seul endroit?

Les répondants ont examiné ces deux questions séparément pour les DFA et les DMA.

Une cinquième question concernait la mise en œuvre. Plus précisément, les répondants devaient discuter des avantages relatifs de la création d'une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie canadienne par rapport à la possibilité de permettre à chaque propriétaire de déchets de mettre en œuvre la stratégie.

Les cinq questions demandaient aux répondants de choisir parmi deux options (par exemple, décentralisée ou centralisée), et proposaient aussi une troisième option : « L'une ou l'autre approche est acceptable, à condition qu'elle respecte la réglementation fédérale et internationale en matière de sûreté nucléaire. » Un quatrième et dernier choix permettait aux répondants de répondre « Je ne sais pas ». Les répondants qui choisissaient l'une des deux premières options recevaient une question complémentaire à développement leur demandant d'expliquer brièvement leur choix.

Les cinq mêmes questions ont été posées dans le Sondage auprès d'un échantillon représentatif.

Constats généraux

Les répondants préféraient généralement ne pas laisser les déchets radioactifs à la surface, c'est-à-dire de la façon dont ils sont actuellement entreposés. Cela était particulièrement le cas pour les DMA. Essentiellement, ceux qui préféraient cette approche estimaient qu'elle est plus sûre que de continuer de les gérer en surface, sur plusieurs générations. Certains pensaient également que c'est la chose moralement correcte et responsable à faire vis-à-vis des générations futures. Chose plus inquiétante, un certain nombre de personnes ont noté dans leurs commentaires que les générations futures pourraient ne pas être en mesure de gérer les déchets. Il est

important de noter que l'utilisation d'installations spécialement conçues pour le stockage « permanent » avait également été privilégiée dans le Sondage auprès d'un échantillonnage représentatif, et pour les mêmes raisons.

Les avis étaient plus partagés sur les avantages relatifs d'une installation unique centralisée par rapport à une approche décentralisée basée sur de multiples installations situées plus près des sources de déchets, mais la décentralisation était légèrement préférée pour les DFA et la centralisation pour les DMA. Dans le Sondage auprès d'un échantillon représentatif, une approche décentralisée avait été préférée pour les déchets des deux niveaux d'activité. Dans les deux sondages, le principal avantage perçu de la décentralisation était la réduction de la distance totale de transport, tandis que le principal avantage de la centralisation était la facilité de surveillance et la possibilité pour l'industrie et les organismes de réglementation de concentrer leurs efforts sur la construction d'une seule « très bonne » installation.

Enfin, concernant les réponses à la cinquième question, nous constatons une nette préférence (dans un rapport de 5 contre 1) pour la création d'une organisation distincte chargée de mettre en œuvre la stratégie de gestion à long terme des DFA et DMA canadiens. Ce résultat concorde étroitement avec les 56 % des répondants au Sondage auprès d'un échantillon représentatif qui avaient également préféré la création d'une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie.

Les résultats détaillés pour chacune des cinq questions sont présentés ci-dessous, en commençant par la question de savoir si les DFA et les DMA devraient continuer d'être gérés comme ils le sont actuellement, ou si de nouvelles installations devraient être construites pour le stockage permanent des déchets.

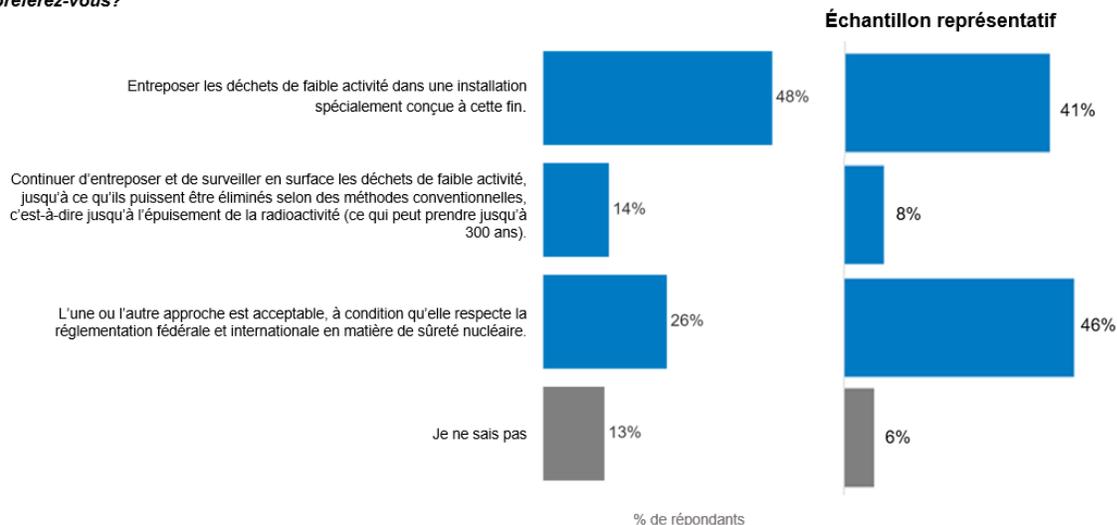
Poursuite de l'entreposage en surface ou utilisation d'installations spécialement conçues pour le stockage des DFA

Dans le graphique suivant, nous constatons qu'une forte majorité de répondants (48 %) préféreraient que les DFA soient gérés à long terme dans des installations de stockage spécialement conçues à cet effet. Par contraste, seuls 14 % ont opté pour la poursuite de l'entreposage en surface, et les 26 % restants ont jugé l'une ou l'autre approche acceptable, à condition que toutes les réglementations fédérales et internationales en matière de sûreté soient respectées.

En ce qui a trait au Sondage auprès d'un échantillon représentatif, une faible majorité des répondants étaient en fait ambivalents quant à l'approche à adopter, 46 % ayant déclaré que l'une ou l'autre approche serait acceptable.

Graphique 2 : Poursuite de l'entreposage en surface ou utilisation d'installations spécialement conçues pour les DFA

Q4 Pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité, quelle approche préférez-vous?



Justification du choix de l'option : Placer les DFA dans une installation conçue spécialement pour la gestion à long terme (préférée par 48 %)

Conformément aux résultats du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, les partisans de cette option ont avancé deux raisons interdépendantes pour justifier leur choix :

La plus fréquemment citée est qu'une installation spécialement conçue pour le stockage à long terme serait plus sûre et plus sécuritaire, en partie parce qu'il est impossible de prévoir la capacité des générations futures de traiter efficacement les déchets :

« L'intendance perpétuelle est trop susceptible de dérailler dans le futur. Concevoir un dépôt/forage et y entreposer les DFA est une solution à long terme qui ne repose pas sur l'hypothèse que les générations futures feront ce qui doit être fait avec les déchets. »

« Gérer des installations en surface pendant 300 ans ne semble pas pratique, car les installations se dégradent au fil du temps et ces installations s'accompagnent d'exigences de sûreté qui pourraient être moindres avec une installation unique conçue pour le stockage à long terme. »

« Les tremblements de terre, les tornades, les inondations et autres catastrophes entraîneront la perte de contrôle des déchets entreposés dans des conteneurs d'expédition, des entrepôts en surface, etc. Fukushima est un exemple parfait d'une situation naturelle constituant une exception qui confirme la règle de la planification humaine. Mettez-les sous terre et dans un endroit sûr. »

Mettre en œuvre une solution à long terme maintenant est la chose « moralement juste » et responsable à faire : *« Les déchets doivent être entreposés de manière à ce*

qu'aucune surveillance ou manipulation future ne soient nécessaires. Nous ne voulons pas faire porter le fardeau de nos déchets aux générations futures. »

Justification du choix de l'option : Continuer de surveiller et d'entreposer les DFA en surface (préférée par 14 %)

Conformément aux résultats du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, quatre raisons appuient cette option :

- La raison la plus fréquemment citée, et de loin, est que les déchets seront plus faciles à surveiller s'ils sont conservés en surface : *« Il est plus facile d'en assurer la surveillance en surface. Cela exige une attention constante qui n'est pas possible sous terre. »*
- Les DFA sont moins dangereux et ne nécessitent donc pas une approche à long terme aussi ambitieuse, coûteuse et potentiellement risquée qu'un DGP : *« Cette option réduit les coûts et permet de construire des installations sans avoir à passer par le processus laborieux qui doit être suivi pour obtenir une autorisation avant d'amorcer une période de plus de 30 ans de construction. Elle est efficace et ne nécessite pas autant de personnes pour la mettre en œuvre si on utilise des systèmes de contrôle appropriés (y compris des capteurs et des instruments de surveillance). »*
- Les déchets seront plus facilement récupérables si jamais une technologie future permet de recycler et/ou de décontaminer les DFA : *« Cela semble être une approche économique qui permettrait de modifier dans le futur la façon dont les déchets de faible activité sont gérés. Des technologies futures pourraient permettre une élimination plus efficace de ces matières. »*
- Quelques répondants ont fait remarquer que moins de transport serait nécessaire avec une approche basée sur le statu quo : *« Moins de transport de déchets, donc moins de production de gaz à effet de serre. »*

Poursuite de l'entreposage en surface ou utilisation d'un DGP ou d'une autre installation (p. ex. un forage profond) pour les DMA

Le graphique de la page suivante révèle une nette préférence, dans un rapport de près de 5 contre 1, pour l'utilisation d'une installation conçue spécialement pour la gestion à long terme des DMA, comme un DGP ou un forage profond, par rapport à la poursuite de l'entreposage en surface.

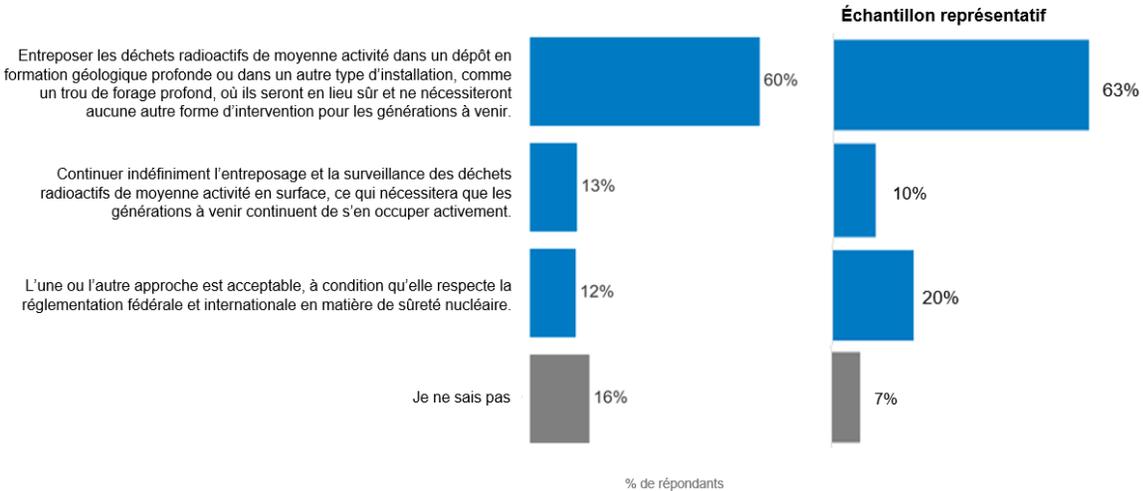
Par rapport aux résultats de la question précédente concernant les DFA, la proportion de répondants qui ont affirmé que l'une ou l'autre des options est bonne est beaucoup plus faible, soit 12 % (par rapport à 26 % pour les options relatives aux DFA).

Seulement 13 % des répondants pensaient que la poursuite de l'entreposage en surface serait probablement la meilleure option.

Les résultats correspondent très étroitement à ceux du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, dans lequel 63 % des répondants avaient opté pour l'installation spécialement conçue pour le stockage à long terme.

Graphique 3 : Poursuite de l'entreposage en surface ou utilisation d'un DGP ou d'une autre installation (p. ex., un forage profond) pour les DMA

Q8 Pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de moyenne activité, quelle approche préférez-vous?



Taille de l'échantillon : 312

Justification du choix de l'option : Utilisation d'un DGP ou d'une autre installation permanente pour stocker les DMA (préférée par 60 %)

Non seulement les préférences pour cette option de politique étaient-elles conformes avec les résultats du Sondage auprès de l'échantillon représentatif (où 63 % avaient préféré cette option), mais les raisons avancées à l'appui de cette option étaient également très similaires.

Le raisonnement le plus fréquemment évoqué est que cette approche traite le « problème » de manière directe et permanente, et qu'elle comporte l'avantage supplémentaire de ne pas laisser ce fardeau aux générations futures (qui pourraient ne pas avoir la capacité de s'en occuper aussi bien que nous le pouvons actuellement) :

« Il est plus sûr de placer les déchets sous terre que de les entreposer en surface. Moins de risques d'accident. »

« Plus sûr relativement aux incertitudes futures. Faisons ce qu'il faut maintenant pour que nous n'ayons pas à nous occuper de ce problème dans le futur. » « L'installation du DGP est la voie à suivre. La sûreté, la sécurité et la surveillance à long terme sont toutes prises en compte. »

« J'ai vu aux informations... qu'un pays européen a construit une installation souterraine pour le stockage des déchets, donc je pense que l'installation souterraine est appropriée, car ce sera le seul endroit à surveiller en cas d'urgence, plutôt que de les garder sur les sites des centrales nucléaires, donc je pense que la deuxième option est plus faisable et plus économique et sûre pour le public. »

Il est également important de noter que plusieurs répondants ont indiqué que leur point de vue sur les options était influencé par le fait que les DMA posent un plus grand risque que les DFA : « *Le problème est pire pour les DMA que pour les DFA.* »

Justification du choix de l'option : Poursuite de l'entreposage et de la surveillance en surface des DMA (préférée par 13 %)

Une partie de l'appui à cette option repose sur la conviction qu'une meilleure technologie sera mise au point dans le futur pour réutiliser ou décontaminer les déchets radioactifs. Laisser les DMA en surface, par conséquent, facilitera leur récupération. Il peut servir de rappel frappant que le défi des déchets radioactifs persiste, et ainsi servir de motivation pour la mise au point de nouvelles technologies.

« Gardez-les là où ils sont produits, jusqu'à ce que la science trouve le moyen d'utiliser les composants dangereux restants des déchets nucléaires. »

« À mesure que la science évolue, nous devrions pouvoir trouver des moyens de neutraliser les propriétés radioactives de ces matières et de les exploiter de nouveau, en réutilisant et recyclant certains de leurs composants. »

Plusieurs ont dit qu'ils n'avaient pas confiance dans la technologie du DGP et des forages profonds et que « l'enfouissement » rendrait plus difficile la surveillance, ainsi que la gestion si quelque chose (par exemple, une « fuite ») devait se produire. Comme dans le Sondage auprès d'un échantillonnage représentatif, la notion d'« enfouissement » des DMA rappelle à certaines personnes celle de balayer un problème sous le tapis.

« Le DGP sera oublié, sous-financé à l'avenir et dangereux. Si les producteurs veulent continuer de produire des déchets de réacteurs à uranium, assurez-vous qu'ils en prennent soin là où nous pouvons voir qu'ils en prennent soin. »

« Un DGP semble être impossible à contrôler en cas d'événement de type "cygne noir". De même, si quelque chose devait se produire, il semble qu'il serait plus difficile d'en atténuer les conséquences. »

« Qui sait ce qui se passera si on met [ces déchets] dans un forage. Ils pourraient fuir pendant des décennies avant qu'on s'en aperçoive. »

Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DFA

Nonobstant leur opinion sur la question de savoir si le Canada devrait maintenir le statu quo pour la gestion à long terme des DFA ou utiliser des installations de stockage spécialement conçues à cet effet, les répondants ont été invités à donner leur avis sur les avantages de l'adoption d'une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée, en supposant que de nouvelles installations de stockage spécialement conçues pour la gestion à long terme seraient utilisées.

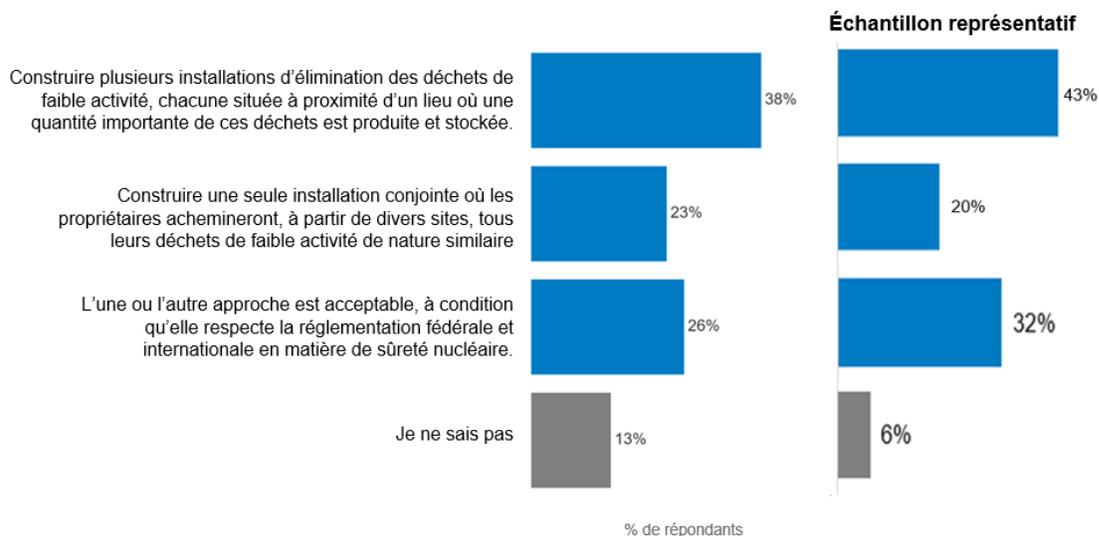
Le graphique suivant indique que, si de nouvelles installations de stockage devaient être utilisées, 38 % des répondants préféreraient une option centralisée, qui supposerait que les DFA seraient transportés vers une installation de stockage partagée par les producteurs de déchets. En revanche, 23 % opteraient pour une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DFA. C'est-à-dire, construire plusieurs installations de stockage des DFA, chacune située à proximité d'un lieu où une quantité importante de ces déchets est produite et entreposée.

Presque un quart des répondants pensaient que l'une ou l'autre approche serait acceptable, à condition qu'elle respecte la réglementation fédérale et internationale en matière de sûreté nucléaire.

Ces résultats correspondent étroitement à ceux du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, dans lequel l'option consistant à construire des installations distinctes à différents endroits avait également été la plus populaire (choisie par 43 %). On constate également qu'une plus grande proportion de ces répondants étaient ambivalents quant à l'orientation à prendre (32 %).

Graphique 4 : Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DFA

Q6 Pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité, quelle approche préférez-vous?



Taille de l'échantillon : 313

Justification du choix de l'option : Une approche décentralisée pour la gestion des DFA (préférée par 38 %)

Les résultats correspondent très étroitement aux conclusions du Sondage auprès d'un échantillon représentatif. La principale raison d'adopter une approche décentralisée, où plusieurs installations seraient construites et situées près de l'endroit où se trouve une quantité importante de DFA, serait de réduire au minimum le transport de déchets

(p. ex., moins de risque de « contamination », moins d'émissions de CO2, moins de coûts) :

« Le déplacement des déchets est un problème et de nombreux sites où se trouvent des déchets de faible activité, comme Chalk River, sont grossièrement contaminés par des radionucléides déjà dispersés dans l'environnement. Cela n'aurait aucun sens de déplacer les déchets de Chalk River ailleurs et de créer un nouveau site potentiel de contamination. »

« Parce que cela réduira les coûts de transport et les risques liés au rejet de déchets pendant le transport. » « Réduire le transport. »

Quelques répondants ont suggéré qu'il serait plus facile de s'appuyer sur les installations existantes plutôt que d'essayer d'obtenir l'acceptation sociale d'une nouvelle installation centralisée et plus grande : *« Une installation de stockage unique est plus risquée à long terme et sera une préoccupation pour les résidents locaux qui s'opposent à la présence d'une installation de stockage à proximité. » « La répartition des déchets dans plusieurs installations de stockage de déchets de faible activité sera plus sûre et plus intéressante. Cela permettra également de réduire le transport des déchets sur de longues distances. »*

Justification du choix de l'option : Une approche centralisée pour la gestion des DFA (préférée par 23 %)

Les résultats correspondent très étroitement aux conclusions du Sondage auprès d'un échantillon représentatif :

L'appui à cette option est le plus souvent fondé sur l'opinion qu'un emplacement unique et centralisé serait plus sûr et plus sécuritaire à long terme, ainsi que plus économique :

- Plus facile à surveiller
- Une utilisation plus efficace des terres et des ressources
- Plus facile à faire accepter socialement une seule fois
- L'installation pourrait être située loin des agglomérations humaines

« Un site unique peut être géré correctement. La sûreté, la sécurité et la surveillance à long terme seraient économiques. »

« Je pense que ce serait moins cher, et je pense que le public finira par payer pour la solution choisie, quelle qu'elle soit, alors allons-y pour la moins chère. » « Réunir tous les déchets en un seul endroit serait plus sûr et plus facile à gérer pour les générations futures. »

« Un seul endroit centralisé permet une meilleure comptabilisation des déchets. Le recours à plusieurs sites rendrait la comptabilisation des déchets beaucoup plus difficile et augmenterait les chances d'une défaillance importante. »

« Près de l'endroit où ils sont produits signifie près des gens. Ce n'est pas acceptable. »

Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DMA

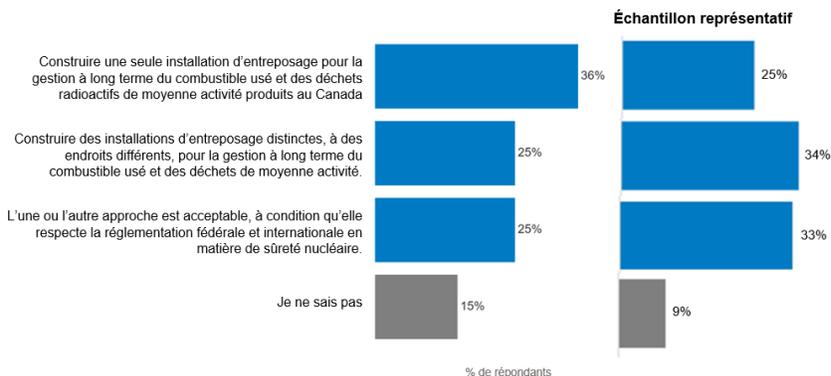
Si de nouvelles installations de stockage devaient être utilisées, une majorité, soit 36 % des répondants, préférerait une option centralisée, qui supposerait le transport des DMA vers une installation de stockage partagée par les producteurs de déchets. En revanche, 25 % opteraient pour une approche décentralisée de gestion à long terme des DMA. C'est-à-dire, construire plusieurs installations de stockage des DFA, chacune située à proximité d'un lieu où une quantité importante de ces déchets est produite et entreposée.

Presque un quart des répondants pensaient que l'une ou l'autre approche serait acceptable, à condition qu'elle respecte la réglementation fédérale et internationale en matière de sûreté nucléaire.

C'est l'un des rares cas où les résultats du Sondage ouvert diffèrent de ceux du Sondage auprès d'un échantillon représentatif. Dans ce dernier sondage, la construction d'installations distinctes à différents endroits avait été la plus populaire (choisie par 34 %). On constate également qu'une plus grande proportion de ces répondants étaient ambivalents quant à l'orientation à prendre (33 %).

Graphique 5 : Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DMA

Q10 Les déchets de haute activité (combustible usé) et de moyenne activité demeurent dangereux très longtemps; c'est pourquoi il faut les entreposer à long terme dans des dépôts souterrains très profonds. Certains pays envisagent d'entreposer ensemble tous leurs déchets radioactifs de haute activité (combustible usé) et de moyenne activité, dans un même dépôt en formation géologique profonde (ou dans une installation composée de dépôts côte à côte). D'autres pays envisagent plutôt d'entreposer séparément leurs déchets radioactifs de haute activité (combustible usé) et leurs déchets radioactifs de moyenne activité, dans des installations distinctes situées à des endroits différents. Pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de moyenne activité, quelle approche préférez-vous?



Taille de l'échantillon : 307

Justification du choix de l'option : Construire une seule installation intégrée pour tout le Canada, où seraient combinés le combustible irradié et les DMA (préférée par 36 %)

L'une des rares différences que nous avons constatées entre les résultats du Sondage ouvert et ceux du Sondage auprès d'un échantillon représentatif est qu'une pluralité des premiers répondants a opté pour cette option plutôt que pour une approche

décentralisée. La justification avancée à l'appui des options préférées est toutefois la même dans les deux sondages.

L'option intégrée était considérée par de nombreux partisans de cette solution comme présentant un risque global moindre, puisqu'une seule installation devrait être plus facile à gérer et à surveiller. De même, le fait de disposer d'une seule grande installation intégrée devrait, de l'avis de ceux qui ont préféré cette option, réduire le risque d'erreur par rapport à une approche à installations multiples (où, p. ex., plus de choses peuvent mal tourner) :

« À long terme, moins de sites de matières dangereuses – il est plus facile de trouver un seul très bon site et d'assurer une bonne surveillance de ce qui s'y passe. »

« Un ensemble de sites pourrait être très difficile à gérer pour les générations futures. »

Certains répondants estimaient qu'il serait plus facile d'obtenir l'acceptation sociale nécessaire pour ajuster/agrandir le DGP de combustible irradié. Ils pensaient également que des économies d'échelle/coûts moindres seraient possibles.

« Cela semble la solution la plus simple, car je sais que des plans pour un site de déchets de faible et moyenne activité se sont butés à de la résistance et sont tombés à l'eau. Si un site pour déchets de haute activité peut être accepté et faire l'objet d'un accord, il serait logique que la collectivité hôte du site soit également prête à accepter des déchets de moyenne activité, qui sont moins dangereux. Il me semble que cette option serait également moins coûteuse. En outre, la vidéo souligne que les déchets de moyenne activité ne représentent qu'un très faible pourcentage de l'ensemble des déchets et qu'ils devraient donc pouvoir être accueillis sur le site de déchets de haute activité. »

« La construction de plusieurs dépôts géologiques en profondeur serait extrêmement coûteuse et il faudrait attendre des décennies avant d'obtenir les approbations et l'acceptation sociale nécessaires. Nous devrions profiter de l'installation unique, lorsqu'elle aura été construite, pour placer tous les déchets qui devraient être stockés dans un DGP. »

Justification du choix de l'option : Construire des installations de gestion à long terme distinctes, à des endroits différents, pour le combustible irradié et pour les DMA (préférée par 25 %)

Comme dans le Sondage précédent, la réduction au minimum du transport a été l'un des principaux arguments avancés en faveur de cette option : *« Le Canada est un pays très vaste. Transporter les déchets à travers le pays est moins efficace et affaiblira les mesures de sécurité. »*

Certains considèrent que le recours à de multiples installations répartirait les risques : *« Des installations distinctes permettraient de réduire les niveaux de risque inhérents à une installation unique plus importante. »*

Certains considèrent que le niveau de danger beaucoup plus élevé associé au combustible irradié justifie l'utilisation d'approches distinctes. Quelques-uns ont également le sentiment qu'il sera plus difficile d'obtenir l'acceptation sociale pour une seule grande installation intégrée :

« Outre que les deux sont dangereux, je pense que les déchets de haute activité devraient être surveillés séparément, et pour cette raison “surveillés plus attentivement...” »

« Les crayons de combustible irradiés pourraient potentiellement être raffinés et retraités en matériaux plus fissiles lorsqu'une technologie le permettra et que les considérations économiques l'exigeront. En séparant les déchets de ces deux niveaux d'activité, il sera plus facile de les retraiter au fur et à mesure que de nouvelles technologies seront mises au point. »

«... Vraisemblablement, l'intégration des déchets de moyenne et haute activité dans une seule installation modifiera la conception du DGP proposé. Cela aura également des répercussions sur le processus de sélection d'un site qui est en cours dans les deux régions candidates et pourrait réduire la possibilité de trouver une collectivité hôte consentante. »

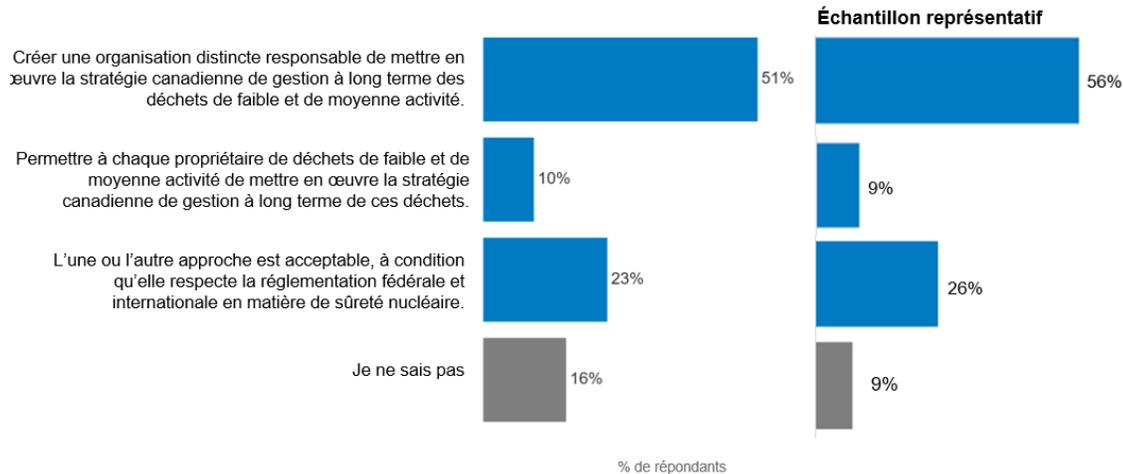
Créer une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie canadienne ou laisser les propriétaires de déchets la mettre en œuvre?

Nous constatons une nette préférence parmi les répondants au Sondage ouvert (dans un rapport de 5 contre 1) pour la création d'un organisme distinct chargé de mettre en œuvre la stratégie canadienne de gestion à long terme des DFA et des DMA. Ceci correspond à un résultat présenté plus loin, qui montre que 61 % des répondants sont d'accord avec l'idée que « la gestion à long terme de tous les déchets radioactifs au Canada devrait être la responsabilité d'un organisme à but non lucratif distinct ».

Ces résultats correspondent très étroitement à ceux du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, dans lequel 56 % contre 9 % avaient préféré la création d'une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie.

Graphique 6 : Une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DMA

Q12 À l'échelle mondiale, les modèles de gouvernance varient selon les pays. Pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité, quelle approche de gouvernance préférez-vous?



Taille de l'échantillon : 300

Justification du choix de l'option : Création d'une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie canadienne (préférée par 51 %)

De nombreuses personnes sondées estimaient que le fait de laisser la responsabilité de la mise en œuvre aux seuls propriétaires de déchets, ou même principalement à eux, réduirait les chances de succès, car 1) les propriétaires de déchets pourraient être tentés de faire passer les profits avant les personnes et l'environnement, et 2) le fait de n'avoir qu'une seule organisation (plus visible) responsable devrait faciliter la surveillance et la reddition de compte.

« Les propriétaires de déchets ont trop de raisons de trouver des raccourcis et des moyens de tricher ou de tourner les coins ronds. Ce genre d'organisme manque également de stabilité à long terme et peut être créé et disparaître, laissant des installations abandonnées comme tant de mines d'uranium dans le nord de la Saskatchewan et ailleurs. »

« Il faut une entité unifiée et bien financée qui ne soit pas soumise aux fluctuations sociales et politiques. »

En raison de la nature du risque pour les personnes et l'environnement ainsi que de l'ampleur et de la nature intergénérationnelle du problème, le gouvernement fédéral devrait être étroitement impliqué, non seulement en tant qu'autorité réglementaire, mais aussi en tant que responsable de la mise en œuvre : *« Les gouvernements ont le devoir de veiller à la protection de leurs citoyens et de l'environnement et, compte tenu du grand nombre d'administrations au Canada, une gouvernance fédérale garantirait que ce principe sera toujours appliqué. »*

Il devrait être plus facile de générer des économies d'échelle et de permettre aux personnes les plus expertes de travailler collectivement sur un problème difficile : *« La gestion centralisée des déchets permettrait tout d'abord de réduire les coûts d'exploitation, puis de réunir et de maintenir un effectif de travailleurs hautement qualifiés en un seul endroit, et les autorités de réglementation auraient moins d'efforts à faire pour surveiller la gestion des déchets. »*

Quelques répondants ont fait remarquer que le « modèle » de la SGDN devrait être imité pour les DFA et les DMA, car il a bien fonctionné jusqu'à présent : *« Utilisons le modèle de la SGDN pour la mise en œuvre de la gestion de tous les déchets nucléaires. »*

Justification du choix de l'option : Permettre à chaque propriétaire de déchets de mettre en œuvre la stratégie canadienne (préférée par 10 %)

Parmi les répondants relativement peu nombreux qui ont opté pour cette approche, plusieurs ont dit croire que les propriétaires de déchets pourraient gérer les déchets de façon responsable par eux-mêmes, comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Certains ont également fait remarquer que le gouvernement est déjà impliqué en tant qu'organisme de réglementation. Certains aiment également le fait que cette approche fasse clairement peser les charges financières sur l'industrie.

« Les approches multiples pourraient s'avérer profitables et permettraient à l'industrie de rester concurrentielle sur les plans de la technologie et des coûts. Les lignes directrices réglementaires globales devraient fournir un encadrement de toute façon. »

« Cela permettrait d'innover davantage dans la manière dont les déchets sont stockés, tout en faisant peser une grande partie des charges financières associées à la construction de l'installation sur les producteurs et en les incitant à mettre au point des méthodes de recyclage ou d'utilisation des déchets. »

« Les exploitants ont acquis une expertise dans la gestion de leurs déchets et comprennent les conséquences d'une erreur. »

De manière peut-être plus significative, plusieurs personnes estimaient que des approches différentes pourraient et devraient être utilisées pour les DFA et les DMA, étant donné que ces derniers constituent une menace plus importante. Ainsi, les propriétaires de déchets pourraient continuer de gérer les DFA, mais une approche plus collective pourrait peut-être être utilisée pour les DMA (comme pour le combustible irradié).

« Premièrement, je pense que la question est biaisée. Pourquoi l'approche devrait-elle être la même pour les DFA et les DMA? Je peux comprendre qu'on utilise la même approche pour les DMA et les DHA – les deux sont dangereux, et je pense qu'ils devraient être stockés dans un DGP. Mais cela n'est PAS vrai pour les DFA. Par conséquent, les mettre dans le même sac que les DMA est illogique et erroné. Pour les DFA, il faut laisser chaque propriétaire de déchets s'en occuper conformément à la

réglementation. Mais pour les DMA, une stratégie et une approche nationales auraient du sens. »

Opinions sur la mise en œuvre de la stratégie et le cadre réglementaire

Perceptions et préférences au sujet du cadre réglementaire et de la mise en œuvre de la stratégie

Le Sondage ouvert a reproduit six questions d'opinion publique sur des éléments de la mise en œuvre et du cadre réglementaire. Les résultats sont représentés dans les cinq graphiques suivants.

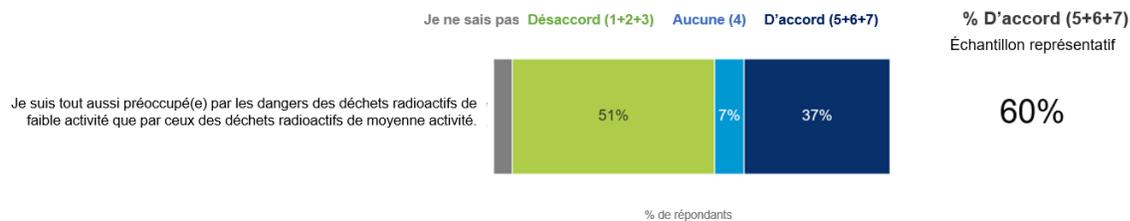
Dans l'ensemble, nous constatons que les résultats des deux sondages se correspondent, à une exception près : les répondants au Sondage ouvert ont fait une bien plus grande différence entre le danger qu'ils percevaient relativement aux DMA par rapport aux DFA. Comme le montre le graphique suivant, seuls 37 % se disaient « aussi préoccupés » par les dangers que posent les DFA que par ceux posés par les DMA, contre 60 % dans le Sondage auprès d'un échantillon.

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées (56 %) ont dit avoir « une confiance totale » dans la réglementation encadrant la gestion des déchets radioactifs, contre seulement 28 % qui n'avaient pas confiance. Ce niveau de confiance est plus élevé qu'il ne l'était dans le Sondage auprès d'un échantillon représentatif (46 %).

Les deux résultats ci-dessus, ainsi que le contenu des réponses aux questions à développement, laissent penser que les répondants au Sondage ouvert connaissaient davantage, dans l'ensemble, les enjeux que ceux qui avaient participé au sondage initial. Il est également important de rappeler que 18 % des répondants au Sondage ouvert travaillent dans l'industrie nucléaire.

Préoccupation relative aux dangers posés par les DFA et les DMA

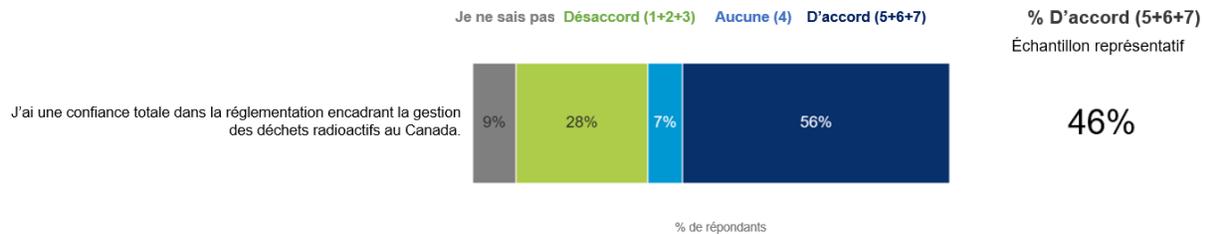
Q13 Veuillez indiquer à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec chaque énoncé.



Taille de l'échantillon : 296

Confiance dans le cadre réglementaire

Q13 Veuillez indiquer à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec chaque énoncé.



Taille de l'échantillon : 275

Si l'on passe de l'évaluation de la confiance dans le régime réglementaire à l'examen des propriétaires de déchets, on constate que près de la moitié des répondants (44 %) ont dit avoir confiance dans la capacité des propriétaires de déchets de mettre en œuvre une stratégie sûre et sécuritaire pour la gestion à long terme des DFA et des DMA. Ce niveau de confiance est similaire à ce qui a été constaté dans le Sondage auprès d'un échantillon représentatif, où 39 % des répondants avaient dit qu'ils faisaient confiance aux propriétaires.

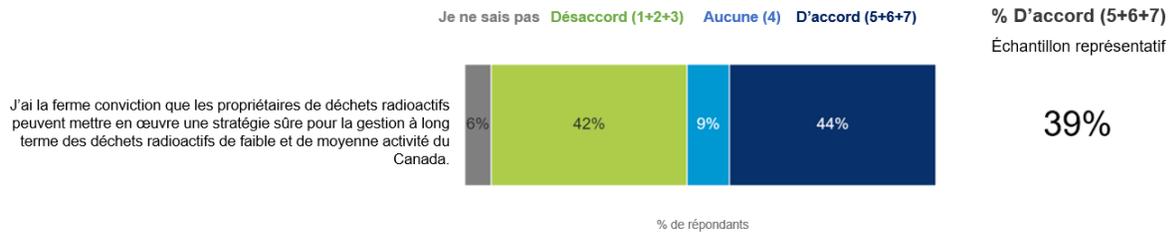
Conformément aux résultats du Sondage auprès d'un échantillon représentatif, les répondants au Sondage ouvert étaient beaucoup plus à l'aise avec l'idée que le gouvernement fédéral dirige la mise en œuvre d'une stratégie de gestion à long terme des DFA et des DMA qu'avec l'idée que les propriétaires de déchets en soient responsables.

L'avant-dernière série de graphiques montre qu'un peu plus d'un répondant sur trois (38 %) était d'accord pour que la mise en œuvre de la stratégie soit dirigée par les propriétaires de déchets canadiens, « avec une participation » du gouvernement fédéral. Par contre, le nombre de répondants d'accord avec une question formulée de façon très similaire, mais avec les rôles inversés (c'est-à-dire que le gouvernement fédéral joue le rôle principal), était beaucoup plus élevé, soit 59 %. Les résultats du Sondage auprès d'un échantillon représentatif avaient respectivement été de 44 % et 73 % pour cette question.

Enfin, nous constatons qu'une grande majorité des répondants (61 %) étaient d'accord pour que la gestion à long terme de tous les déchets radioactifs canadiens soit confiée à une organisation à but non lucratif distincte. Par contraste, seulement 18 % étaient en désaccord avec cette proposition. Ce résultat est conforme aux conclusions présentées dans la section précédente du rapport (c.-à-d. une préférence de 5 contre 1 pour la création d'une organisation distincte chargée de mettre en œuvre la stratégie canadienne par rapport à la possibilité d'en laisser la responsabilité aux propriétaires de déchets).

Confiance dans les propriétaires de déchets

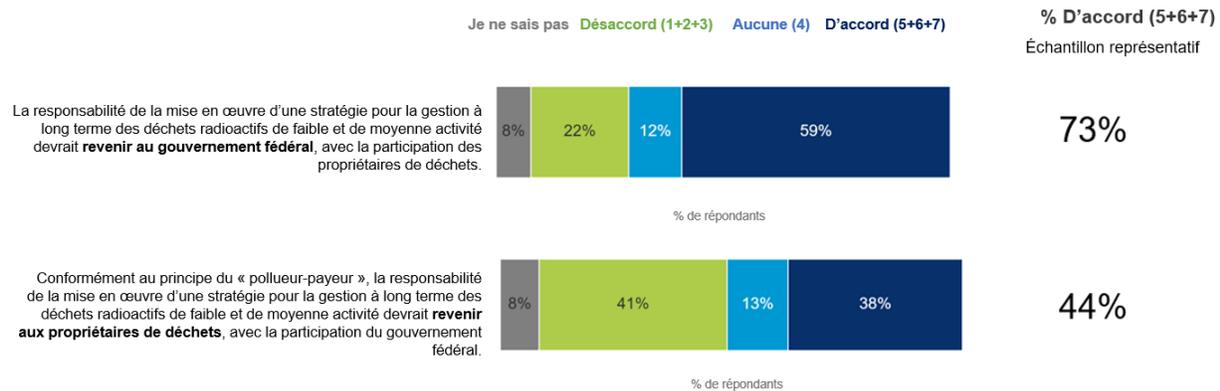
Q13 Veuillez indiquer à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec chaque énoncé.



Taille de l'échantillon : 274

Rôles de mise en œuvre préférés

Q13 Veuillez indiquer à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec chaque énoncé.



Taille de l'échantillon : 273-274

Rôles de mise en œuvre préférés (recours à une organisation à but non lucratif distincte)

Q13 Veuillez indiquer à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec chaque énoncé.



Taille de l'échantillon : 275

Annexe A :

Analyse des différences entre les répondants au Sondage ouvert

Priorités (choix forcé, compromis par paires)

	Travaille dans l'industrie nucléaire	Reste des répondants	Échantillon représentatif
Obtenir la participation active et le soutien des collectivités vivant à proximité des installations de gestion à long terme.	66	60	53
Se doter d'une organisation sans but lucratif indépendante qui aura pour mandat de mettre en œuvre de la stratégie canadienne de la gestion à long terme des déchets de faible et de moyenne activité.	48	60	56
Obtenir la participation active et le soutien des communautés autochtones vivant à proximité des installations de gestion à long terme.	54	55	45
Mettre à contribution des projets existants de gestion à long terme des déchets nucléaires.	77	51	55
Construire les installations de gestion des déchets loin des Grands Lacs.	30	54	64
Se doter du moins grand nombre possible d'installations de gestion des déchets radioactifs.	37	51	40
Construire les installations de gestion à long terme près des lieux actuels de production et de stockage des déchets radioactifs.	39	47	52
Construire les installations de gestion des déchets loin des régions habitées.	43	47	59
Réduire au minimum le transport de déchets radioactifs.	36	44	51
Réduire au minimum la hausse des tarifs d'électricité.	62	33	27

Préférence pour la poursuite de l'entreposage en surface par rapport à l'utilisation d'installations spécialement conçues pour la gestion à long terme des DFA

	Travaille dans l'industrie nucléaire	Reste des répondants	Échantillon représentatif
Entreposer les déchets de faible activité dans une installation spécialement conçue à cette fin.	69	46	41
Continuer d'entreposer et de surveiller en surface les déchets de faible activité, jusqu'à ce qu'ils puissent être éliminés selon des méthodes conventionnelles, c'est-à-dire jusqu'à l'épuisement de la radioactivité (ce qui peut prendre jusqu'à 300 ans).	11	13	8
L'une ou l'autre approche est acceptable, à condition qu'elle respecte la réglementation fédérale et internationale en matière de sûreté nucléaire.	19	26	46
Je ne sais pas	0	14	6

Préférence pour la poursuite de l'entreposage en surface par rapport à l'utilisation d'un DGP ou d'une autre installation (par exemple, un forage profond) pour les DMA

	Travaille dans l'industrie nucléaire	Reste des répondants	Échantillon représentatif
Entreposer les déchets radioactifs de moyenne activité dans un dépôt en formation géologique profonde ou dans un autre type d'installation, comme un trou de forage profond, où ils seront en lieu sûr et ne nécessiteront aucune autre forme d'intervention pour les générations à venir.	82	57	63
Continuer indéfiniment l'entreposage et la surveillance des déchets radioactifs de moyenne activité en surface, ce qui nécessitera que les générations à venir continuent de s'en occuper activement.	10	13	10
L'une ou l'autre approche est acceptable, à condition qu'elle respecte la réglementation fédérale et internationale en matière de sûreté nucléaire.	8	12	20
Je ne sais pas	0	18	7

Préférence pour une approche centralisée par rapport à une approche décentralisée pour la gestion à long terme des DFA

	Travaille dans l'industrie nucléaire	Reste des répondants	Échantillon représentatif
Construire plusieurs installations d'élimination des déchets de faible activité, chacune située à proximité d'un lieu où une quantité importante de ces déchets est produite et stockée.	34	39	43
Construire une seule installation conjointe où les propriétaires achemineront, à partir de divers sites, tous leurs déchets de faible activité de nature similaire.	36	22	20
L'une ou l'autre approche est acceptable, à condition qu'elle respecte la réglementation fédérale et internationale en matière de sûreté nucléaire.	30	24	32
Je ne sais pas	0	15	6
Construire une seule installation d'entreposage pour la gestion à long terme du combustible usé et des déchets radioactifs de moyenne activité produits au Canada	46	34	25
Construire des installations d'entreposage distinctes, à des endroits différents, pour la gestion à long terme du combustible usé et des déchets de moyenne activité.	23	26	34
L'une ou l'autre approche est acceptable, à condition qu'elle respecte la réglementation fédérale et internationale en matière de sûreté nucléaire	31	24	33
Je ne sais pas	0	17	9

Préférence pour la création d'une organisation distincte pour mettre en œuvre la stratégie canadienne ou pour permettre aux propriétaires de déchets de la mettre en œuvre

	Travaille dans l'industrie nucléaire	Reste des répondants	Échantillon représentatif
Créer une organisation distincte responsable de mettre en œuvre la stratégie canadienne de gestion à long terme des déchets de faible et de moyenne activité	53	51	56
Permettre à chaque propriétaire de déchets de faible et de moyenne activité de mettre en œuvre la stratégie canadienne de gestion à long terme de ces déchets.	15	9	9
L'une ou l'autre approche est acceptable, à condition qu'elle respecte la réglementation fédérale et internationale en matière de sûreté nucléaire.	30	22	26
Je ne sais pas	2	17	8

Perceptions et préférences sur le cadre réglementaire et la mise en œuvre de la stratégie

	% D'accord (5+6+7)		
	Travaille dans l'industrie nucléaire	Reste des répondants	Échantillon représentatif
Je suis tout aussi préoccupé(e) par les dangers des déchets radioactifs de faible activité que par ceux des déchets radioactifs de moyenne activité.	22	39	60
J'ai une confiance totale dans la réglementation encadrant la gestion des déchets radioactifs au Canada.	81	52	46
J'ai la ferme conviction que les propriétaires de déchets radioactifs peuvent mettre en œuvre une stratégie sûre pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité du Canada.	70	40	39
La responsabilité de la mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité devrait revenir au gouvernement fédéral, avec la participation des propriétaires de déchets.	57	59	73
Conformément au principe du « pollueur-payeur », la responsabilité de la mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité devrait revenir aux propriétaires de déchets, avec la participation du gouvernement fédéral.	57	35	44
La gestion à long terme de tous les déchets radioactifs du Canada devrait être confiée à une organisation sans but lucratif distincte .	55	62	70